

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Présents : MM VANDERSTRAETEN R. Bourgmestre.;

WATTIEZ L., BRANGERS J-M., MARIR K., CORNELIS A.,
DELFANNE F., Echevins

BLOIS G., WILLOQC W., PATTE C., PORTOGALLO J., SAVINI A-
M., DRUMEL A., DELPOMDOR D., MARICHAL M., PAPANTONIO-
CIAVARELLA A.L., MONNIEZ C., WATTIEZ F., RASSENEUR M.,
HOICHEPIED J., LECOMTE J-C., MACHTELINGS M., Conseillers

BILOUET V., Directrice générale

=====

SEANCE PUBLIQUE

INFORMATIONS - DECISIONS DE L'AUTORITE DE TUTELLE

- La Ministre des Pouvoirs Locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, Valérie DE BUE, a par son Arrêté du 16 juillet 2018, **approuvé la Modification Budgétaire n°1 du budget 2018** de la commune de Bernissart votée le 31 mai 2018.

- La Ministre des Pouvoirs Locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, Valérie DE BUE, a par son Arrêté du 27 août 2018, **décidé de proroger le délai imparti à la tutelle pour statuer sur le compte 2017** de la commune de Bernissart jusqu'au 19 septembre 2018.

- La Ministre des Pouvoirs Locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, Valérie DE BUE, a par son Arrêté du 19 septembre 2018, **approuvé le compte communal 2017**, tels qu'arrêtés par le conseil communal en date du 30 mai 2018.

=====

Monsieur Gérard BLOIS, Conseiller communal entre dans la salle des délibérations.

=====

MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 DES SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Vu le décret régional wallon du 23 janvier 2014 entré en application le 1^{er} mars 2014 et modifiant certaines dispositions de la loi du 8 juillet 1976 organique du CPAS et vu plus particulièrement le nouvel article 112bis confiant au conseil communal la tutelle spéciale d'approbation sur les Modifications budgétaires du CPAS;

Attendu que le projet de modification budgétaire n°1 du Centre public d'action sociale n'entraîne aucune modification de la dotation communale et attendu que la modification budgétaire n°1 des services ordinaire et extraordinaire du budget 2018 a été approuvée par le Conseil de l'Action Sociale le 24 mai 2018 à l'unanimité;

Où Monsieur Willy WILLOCQ, Président du CPAS qui présente la Modification budgétaire arrêtée aux chiffres suivants :

SERVICE ORDINAIRE - A L'UNANIMITE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	3.323.898,67	3.323.898,67	0,00
Augmentation de crédit	223.507,20	231.971,24	-8.464,04
Diminution de crédit	-13.387,11	-21.851,15	8.464,04
Nouveau résultat	3.534.018,76	3.534.018,76	0,00

SERVICE EXTRAORDINAIRE - A L'UNANIMITE

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial	6.500,00	6.500,00	0,00
Augmentation de crédit	11.000,00	11.000,00	0,00
Diminution de crédit	00,00	00,00	0,00
Nouveau résultat	17.500,00	17.500,00	0,00

=====

BUDGET 2019 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE VILLE-POMMEROEUL

Vu le budget 2019 de la fabrique d'église de Ville-Pommeroeul approuvé par le Conseil de fabrique en date du 21 août 2018 et par l'autorité diocésaine en date du 27 août 2018;

Attendu que l'intervention communale passe de 9.639,82€ en 2018 à 12.627,34€ en 2019 soit une augmentation de 2.987,52€ suite :

- D13 : acquisition de chaises pour les personnes âgées;
- D27 : travaux de réparation de la corniche supérieure du clocher ;
- D35D : acquisition d'un micro pour reprendre la chorale dans son ensemble ;

Vu le résultat des votes sur le budget 2019 de la fabrique d'église de Ville-Pommeroeul proposé, à savoir, **12 OUI - 2 NON - 7 ABSTENTIONS;**

APPROUVE le budget 2019 de la fabrique d'église de Ville-Pommeroeul, arrêté aux montants suivants :

Recettes et dépenses : 18.004,15€
Intervention communale : 12.627,34€

=====

BUDGET 2019 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE POMMEROEUL

Vu le budget 2019 de la fabrique d'église de Pommeroeul approuvé par le Conseil de fabrique en date du 4 juillet 2018 et par l'autorité diocésaine en date du 11 juillet 2018 ;

Vu les modifications apportées par l'Evêché de Tournai dans son courrier du 11/07/2018, à savoir,

- article des recettes n°19 - 0 au lieu de 6.517,51€ soit un total de dépenses

et de recettes de 24.538,72€ ;

Attendu que l'intervention communale passe de 15.143,42€ en 2018 à 19.493,62€ soit une augmentation de 4.350,20€ suite à notamment

- une diminution de l'article 20 des recettes (excédent présumé) de 4.609,59€ à 1.907,92€ (diminution de ± 2.700€);
- une augmentation des dépenses (entretien ornement) + 500,00€, (entretien des meubles) + 500,00€, (entretien sacristie) + 1.000,00€, (entretien cloches) + 400,00€(horloge);

Vu le résultat des votes sur le budget 2019 de la fabrique d'église de Pommeroeul proposé, à savoir, **12 OUI - 2 NON - 7 ABSTENTIONS;**

APPROUVE le budget 2019 de la fabrique d'église de Pommeroeul, arrêté aux montants suivants :

Recettes et dépenses : 24.538,72€
Intervention communale : 19.493,62€

=====

BUDGET 2019 DE LA FABRIQUE D'EGLISE D'HARCHIES

Vu le budget 2019 de la fabrique d'église d'Harchies approuvé par le Conseil de fabrique en date du 20 août 2018 et par l'autorité diocésaine en date du 22 août 2017 ;

Attendu que l'intervention communale passe de 19.078,18€ en 2018 à 17.388,71€ soit une diminution de 1.689,47€ ;

Vu le résultat des votes sur le budget 2019 de la fabrique d'église d'Harchies proposé, à savoir, **13 OUI - 2 NON - 6 ABSTENTIONS;**

APPROUVE le budget 2019 de la fabrique d'église d'Harchies, arrêté aux montants suivants :

Recettes et dépenses : 21.207,10€
Intervention communale : 17.388,71€

=====

BUDGET 2019 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE BLATON

Vu le budget 2019 de la fabrique d'église de Blaton approuvé par le Conseil de fabrique en date du 03 août 2018 et par l'autorité diocésaine en date du 24 août 2017 ;

Attendu que l'intervention communale passe de 17.806,24€ en 2018 à 21.914,00€ soit une augmentation de 4.107,76€ ;

Vu le résultat des votes sur le budget 2019 de la fabrique d'église de Blaton proposé, à savoir, **13 OUI - 2 NON - 6 ABSTENTIONS;**

APPROUVE le budget 2019 de la fabrique d'église de Blaton, arrêté aux montants suivants :

Recettes et dépenses : 26.550,16€
Intervention communale : 21.914,00€

=====

BUDGET 2019 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE BERNISSART

Vu le budget 2019 de la fabrique d'église de Bernissart approuvé par le Conseil de fabrique en date du 14 août 2018 et par l'autorité diocésaine en date du 24 août 2017 ;

Attendu que l'intervention communale passe de 21.548,28€ en 2018 à 20.082,81€ en 2019 soit une diminution de 1.465,47€;

Vu le résultat des votes sur le budget 2019 de la fabrique d'église de Bernissart proposé, à savoir, **11 OUI - 2 NON - 8 ABSTENTIONS;**

APPROUVE le budget 2019 de la fabrique d'église de Bernissart, arrêté aux montants suivants :

Recettes et dépenses : 24.928,25€
Intervention communale : 20.082,81€

=====

BUDGET 2019 DE L'EGLISE PROTESTANTE DE PERUWELZ

EMET UN AVIS DEFAVORABLE PAR 4 OUI - 15 NON - 2 ABSTENTIONS sur le budget 2019 de l'église protestante de Péruwelz, arrêté aux montants suivants :

Recettes et dépenses : 17.144,00€
Supplément communal : 5.606,92€ x 60/324 = 1.038,31€

=====

PROCES-VERBAUX DE CAISSE COMMUNALE

4ème TRIMESTRE 2017

Vu l'article L1124-42§1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil vise le procès-verbal de vérification de la caisse communale du 4ème trimestre 2017 présentant un solde global des comptes financiers débiteur de 3.627.708,11€.

=====

1er TRIMESTRE 2018

Vu l'article L1124-42§1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil vise le procès-verbal de vérification de la caisse communale du 1ER trimestre 2018 présentant un solde global des comptes

financiers débiteur de 2.824.604,05€.

=====

2ème TRIMESTRE 2018

Vu l'article L1124-42§1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Conseil vise le procès-verbal de vérification de la caisse communale du 2ème trimestre 2018 présentant un solde global des comptes financiers débiteur de 2.970.442,78€.

=====

APPLICATION DE L'ARTICLE D'URGENCE L1311-5 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION - ACQUISITION D'UN BOILER POUR L'ARSENAL DES POMPIERS

DECIDE A L'UNANIMITE de ratifier la délibération du collège communal du 22 mai 2018 décidant de procéder au remplacement du boiler de l'Arсенal des Pompiers à Harchies et les dépenses y afférentes sont admises.

=====

APPLICATION DE L'ARTICLE D'URGENCE L1311-5 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION - ACQUISITION D'UN REFROIDISSEUR D'AIR POUR LA CENTRALE DE REPASSAGE

DECIDE A L'UNANIMITE de ratifier la délibération du Collège communal du 13 août 2018 décidant de procéder à l'acquisition de matériel d'exploitation pour la centrale de repassage et notamment un refroidisseur d'air et les dépenses y afférentes sont admises.

=====

APPLICATION DE L'ARTICLE D'URGENCE L1311-5 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION - ACQUISITION D'UN REDUCTEUR DE PRESSION POUR LA CENTRALE DE REPASSAGE

DECIDE A L'UNANIMITE de ratifier la délibération du Collège communal du 13 août 2018 décidant de procéder à l'acquisition de matériel d'exploitation pour la centrale de repassage et notamment un réducteur de pression et de deux flexibles inox et les dépenses y afférentes sont admises.

=====

APPLICATION DE L'ARTICLE D'URGENCE L1311-5 DU CODE WALLON DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION - ACQUISITION DE VENTILATEURS ET AIR-COOLER POUR LE MUSEE

DECIDE A L'UNANIMITE de ratifier la délibération du Collège communal du 13 août 2018 décidant de procéder à l'acquisition de 4 ventilateurs et de 3 air cooler pour le musée de l'iguanodon et les dépenses y afférentes sont admises.

=====

**DESIGNATION DES DETENTEURS D'ENCAISSE POUR L'ACCUEIL
EXTRA-SCOLAIRE**

DECIDE A L'UNANIMITE De désigner en tant que détenteurs d'encaisse pour compte de tiers. :

<u>Garderies</u>	
<u>Implantation de Bernissart</u> Négresse Acomal	Mme Alison Christiaens Mme Cathy Watreloos
<u>Implantation d'Harchies</u>	Mme Séverine Marlier
<u>Implantation de Ville-Pommeroeul</u>	Mme Christiane Pichon
<u>Implantation de Pommeroeul</u>	Mme Imane Aboutabit
<u>Implantation de Blaton</u> Bruyère Centre	Mme Marianne Papantonio Mme Claudine Aubert

=====
**CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LA FOURNITURE D'UNE
PELLETEUSE CHARGEUSE**

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la fourniture d'une chargeuse-pelleteuse avec godets et de retenir la procédure négociée directe avec publication préalable conformément à l'article 41 §1^e de la Loi du 17 juin 2016.

=====
**CAHIER SPECIAL DES CHARGES POUR LES TRAVAUX
D'EXTENSION DE LA MAISON COMMUNALE DE L'ACCUEIL DE
L'ENFANCE A BERNISSART**

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges et le métré estimatif relatif aux travaux d'extension de la maison communale d'accueil de l'enfance à Bernissart et de retenir la procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 §1^e, 1a de la Loi du 17 juin 2016.

=====
PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2017-2018
**SOLDES DES TRAVAUX - REFECTION COMPLETE ET REMPLACEMENT
DU RESEAU D'EGOUTTAGE EXISTANT DE LA RUE DE CONDE**

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges relatif aux travaux de réfection complète de la voirie et remplacement du réseau d'égouttage rue de Condé à Blaton et de retenir la procédure ouverte comme mode de passation de marchés.

=====

- CREATION D'UN TROTTOIR DE PART ET D'AUTRE DE LA RUE GRANDE - REFECTION RUE DES IGUANODONS EN PARTIE - REFECTION RUE DE GRANDGLISES EN PARTIE

DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver le cahier spécial des charges et métrés estimatifs relatif :

- à la création de trottoirs rue Grande estimé à 371.004,09€ TVAC ;
- à la réfection d'une partie de la rue des Iguanodons estimé à 60.241,48€ TVAC ;
- à la réfection d'une partie de la rue de Grandglises estimé à 24.331,53€ TVAC.

de retenir la procédure négociée directe avec publication préalable conformément à l'article 41 §1^e de la Loi du 17 juin 2016.

=====
AVIS DU CONSEIL COMMUNAL SUR LA MODIFICATION DE VOIRIE RUE DE L'AISSETTE A BLATON

APPROUVE A L'UNANIMITE la modification de voirie consistant en un prolongement de la voirie rue de l'Aisette afin d'accéder à un terrain sur lequel sera construit une habitation.

=====
RAPPORT ANNUEL DE REMUNERATION TRANSMIS AU GOUVERNEMENT - RATIFICATION

DECIDE A L'UNANIMITE :

- De ratifier la délibération du collège communal du 18 juin 2018 approuvant le rapport de rémunération prescrit par l'article L6421-1 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.
- D'envoyer la présente délibération et le rapport de rémunération au Gouvernement wallon.

=====
PLAN DE COHESION SOCIALE 2014-2019 - RATIFICATION

DECIDE A L'UNANIMITE DE RATIFIER :

la décision du collège communal du 25 juin 2018 de :

- valider l'évaluation des quatre actions analysées de manière approfondie ;
- valider l'évaluation des actions analysées de manière non approfondie ;
- valider l'évaluation sur la gestion du plan et impacts.

=====
ENSEIGNEMENT - DECLARATION DE 6 PERIODES VACANTES DE PSYCHOMOTRICITE

RATIFIE à L'UNANIMITE, le nombre de votants étant de 21, la décision du Collège communal du 18 juin 2018, déclarant vacantes au 1^{er} septembre 2018, 6 périodes de maître(sse) de psychomotricité pour l'année scolaire 2018-2019, et ce pour l'ensemble des écoles communales de Bernissart.

=====

**ASSEMBLEE GENERALE DE L'INTERCOMMUNALE ORES ASSETS
DU 22 NOVEMBRE 2018 - APPROBATION DES POINTS A L'ORDRE
DU JOUR**

D'approuver **A L'UNANIMITE** les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 22 novembre 2018 de l'intercommunale ORES Assets :

- Point 1 : Distribution du solde des réserves disponibles en suite de l'opération scission-absorption de décembre 2017 pour les communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville.
- Point 2 : Opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des communes de Celles, Comines-Warneton, Ellezelles, Mont-de-l'Enclus.
- Point 3 : Résolution de l'Assemblée explicitant la disposition transitoire des modifications statutaires du 28 juin 2018.
- Point 4 : Plan stratégique.
- Point 5 : Remboursement de parts R.
- Point 6 : Nominations statutaires.

De charger ses délégués de rapporter à ladite assemblée la proportion des votes intervenus au sein du conseil et de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

=====

**DEMANDE D'UNE ETUDE-CONSEIL AUPRES DU CENTRE
REGIONAL D'AIDE AUX COMMUNES (CRAC)**

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant qu'une étude conseil gratuite peut-être sollicitée auprès du Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) afin d'obtenir un avis objectif sur la situation financière bernissartoise ;

Considérant que celle-ci doit suivre une procédure ;

Considérant que les membres du collège doivent introduire une demande par écrit au Ministre des Pouvoirs Locaux ;

Considérant qu'en cas d'accord de la Ministre, le Centre prend contact avec la commune afin d'obtenir les documents nécessaires à l'analyse ;

Considérant la fixation d'une réunion entre le Centre et les autorités afin de fixer les objectifs à laquelle les conseillers de l'opposition souhaiteraient être conviés ;

Considérant le rapport analytique sur l'évolution de la situation financière qui sera dressé par le CRAC ;

Considérant qu'en séance le collège sortant estime qu'il appartiendra aux prochains organes communaux issus des élections de ce 14 octobre 2018 de se prononcer sur l'opportunité d'introduire une telle demande ;

Pour ces motifs ;

REFUSE PAR 6 OUI - 15 NON :

de charger le Collège communal, sous quinzaine, d'introduire une demande écrite auprès de la Ministre des Pouvoirs Locaux afin que le CRAC réalise une étude conseil, estimant qu'il appartiendra aux prochains organes communaux issus des élections du 14 octobre 2018 de se prononcer sur l'opportunité d'une telle demande.

=====

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Le Procès-verbal du conseil communal précédent est approuvé sans remarque.

=====

PAR LE CONSEIL:

La Directrice générale,
Véronique BILOUET

Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN

=====